

D'une marginalité à l'autre : droit à la ville et pratiques de réadaptation des « bidonvillois » dans les nouvelles marges urbaines de Rabat

Tarik Harroud

DANS **ANNALES DE GÉOGRAPHIE** 2019/5 N° 729-730, PAGES 14 À 37
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0003-4010

ISBN 9782200932213

DOI 10.3917/ag.729.0014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2019-5-page-14?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

D'une marginalité à l'autre : droit à la ville et pratiques de réadaptation des « bidonvillois » dans les nouvelles marges urbaines de Rabat

From one marginality to another: right to the city and practices of resistance by former slum-dwellers in the new urban margins of Rabat

Tarik Harroud

Chercheur à l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme-Rabat, Maroc

Résumé

La contribution porte sur le vécu et les pratiques de revendication du droit à la ville par des populations « bidonvilloises » relogées dans les grandes opérations de résorption en périphérie de Rabat. Elle examine plus particulièrement la manière par laquelle se construisent les légitimités ordinaires dans ces immenses opérations résidentielles peu équipées et situées physiquement et symboliquement « hors de la ville », incarnant une nouvelle « marginalité » pour ces populations défavorisées.

Au-delà des mobilisations sociales de contestation qui expriment leurs revendications à un logement digne ou au droit à la ville (transport, équipements, sécurité, emploi, etc.), ce sont surtout leurs pratiques quotidiennes de réadaptation, que nous cherchons à analyser et explorer en faisant ressortir les différentes stratégies qu'elles mobilisent (solidarités sociales en matière de gestion des quartiers et d'entretien des espaces publics, de création d'équipements de base, des stratégies de déplacement vers la ville-centre, le recours à l'informel, etc.) afin de s'adapter à ce nouveau contexte spécifique.

Sur la base d'une série d'observations et d'entretiens réalisés avec un échantillon exploratoire de populations qui ont été transférées de la capitale et ses territoires limitrophes vers deux grandes opérations de résorption situées dans ses périphéries urbaines (ville nouvelle de Tamesna et le centre périurbain d'Ain Aouda), nous envisageons d'étudier la manière avec laquelle se construit et se justifie le droit à la ville dans ces espaces périphériques ainsi que les formes de réactivation ou de réinvention des pratiques de résistance auparavant à l'œuvre dans leurs bidonvilles.

Abstract

The contribution focuses on the experiences and practices concerning the claim for the right to the city by populations from slums installed in the resettlement sites on the outskirts of Rabat. In particular, it examines how everyday legitimacy is constructed in these huge, poorly equipped residential schemes, physically and symbolically « out of town, » embodying a new « marginality » for these disadvantaged populations.

Beyond the social protest actions that express people's claims to dignified housing or to the right to the city (transportation, facilities, security, employment, etc.), it is mainly their daily practices that the Authors seek to analyse and explore. The study highlights the strategy they mobilize (social solidarity in the management of neighbourhoods and maintenance of public spaces, the creation

of basic facilities, provision of systems for mobility towards the central city, the use of informal means etc.) to adapt to this new specific context.

A series of observations and interviews has been conducted with a test sample of populations transferred from the capital and its adjacent territories to two large resettlement schemes in its urban margins (new town of Tamesna and the Ain Aouda Urban Centre). Based on this, the Authors plan to study the way in which the right to the city in these peripheral spaces is constructed and justified, as well as the forms of reactivation or reinvention of resistance practices already at work previously in their slums.

Mots-clés droit à la ville, résistance, pratiques quotidiennes, bidonvilles, ville nouvelle, Rabat

Keywords right to the city, resistance, daily practices, slums, new town, Rabat

1 Introduction : la lutte contre les « bidonvilles » au Maroc dans le contexte de néolibéralisation, éradication ou « invisibilisation » d'espaces de plus en plus prisés ?

Depuis la fin des années 1990, le Maroc s'est engagé dans un processus de changement politique et économique qui s'est traduit par le lancement de grands chantiers de modernisation et de développement, amplifiés et accélérés depuis 2010 par les mobilisations sociales dites du « printemps arabe ¹ » (Abdelmoumni, 2013). Accélération du processus de décentralisation, programmes de développement et de mise à niveau des villes, lutte contre la pauvreté et la précarité sociale, réaffirmation des droits humains et civiques sont autant de réformes ambitieuses qui visent à véhiculer de nouvelles images d'un Maroc en mutation (Vermeren, 2008).

En fait, ces réformes s'inscrivent dans une double dynamique, qui génère des contradictions pour les pouvoirs publics. D'une part, ils cherchent à assurer une articulation avec le marché global par une plus grande ouverture aux capitaux étrangers qui contribuent souvent, par leur logique marchande, à impulser des formes de ségrégation socio-spatiale. D'autre part, ils affichent un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales dans le cadre d'un ensemble de programmes sociaux² (Initiative Nationale pour le développement Humain, Politique de la ville, programme Villes Sans bidonvilles, etc.) (De Miras, 2007).

1 Impulsées par un mouvement des jeunes, dit mouvement du 20 février, ces mobilisations se sont rapidement multipliées dans les différentes villes du Maroc où l'on affiche des revendications de changement politique, économique et social. En réaction à ces mobilisations, une série de réformes ont été mises en place par le jeune Roi dont la plus importante reste la révision de la Constitution et la mise en place de la régionalisation avancée accordant plus de pouvoirs et de marges d'intervention aux structures décentralisées.

2 Il s'agit d'importants programmes sociaux de lutte contre la précarité et de l'exclusion sociale, impulsés par les institutions internationales et supervisés en personne par le jeune monarque.

Parmi ces programmes sociaux, celui des « Villes Sans Bidonvilles » (VSB) se distingue particulièrement par ses objectifs et ses ambitions, à savoir l'éradication, dans un laps de temps très réduit³, d'un phénomène social qui perdure depuis le début du siècle dernier malgré les nombreux projets et opérations pour sa résorption (Rachik, 2002).

Ce programme a été initié en 2004 dans un contexte politique et économique très particulier au Maroc où les bidonvilles sont considérés comme une menace politique et sécuritaire⁴, en tant que refuge des réseaux terroristes et espace électoral de prédilection pour le parti islamiste⁵ Justice et développement, mais aussi comme importantes réserves foncières très prisées dans un contexte de forte pénurie foncière et de statuts fonciers multiples. Il affiche comme ambition de lutter contre la pauvreté urbaine en mettant en place de nouvelles approches d'intervention⁶ et en annonçant des slogans séduisants à travers les médias tels que l'intégration sociale et économique des populations bidonvilloises, l'instauration de la justice et de la cohésion sociale, la consécration des droits humains, le droit au logement digne et le droit à une ville plus mixte et durable.

Toutefois, les résultats mitigés enregistrés par ce programme, comme le montrent d'ailleurs les différentes études d'évaluation réalisées dans ce sens depuis 2006, ainsi que les formes et les modalités réelles de résorption des bidonvilles⁷, posent de sérieuses questions sur le bien-fondé des approches mises en place. Optant pour des sites de relogement excentrés, loin des quartiers centraux et péri-centraux des grandes villes, l'ambition d'éradication des bidonvilles ne dissimule-t-elle pas en réalité une logique « d'invisibilisation » de ces bidonvillois et de récupération foncière⁸ plutôt qu'un véritable souci d'améliorer leur situation sociale et économique (Bartoli, 2011, Zaki, 2007) ?

3 L'ambition initiale étant de faire disparaître tous les bidonvilles à l'horizon 2012 a été aussitôt remise en question puisque le nombre des ménages vivant dans ces quartiers a augmenté, passant de 324 000 en 2004 à 420 000 en 2011. (cf. Rapport d'évaluation du programme VSB, ONU-Habitat, 2011).

4 Son lancement a été très directement lié aux attentats du 16 mai 2003 à Casablanca perpétrés par des membres d'un réseau terroriste, originaires des bidonvilles de Casablanca.

5 C'est principalement dans les quartiers dits non réglementaires (habitats insalubres construits en dur) et les bidonvilles que le parti islamiste de la Justice et de Développement a enregistré ses meilleurs scores dans les grandes villes (Salé, Marrakech, Tanger, Casablanca, etc.).

6 Prise en compte de la situation sociale et économique du bidonvillois et mise en place des démarches d'accompagnement social et de mobilisation de l'échelon local dans le cadre d'une démarche contractuelle, etc.

7 Mettant l'accent plutôt sur la démolition des baraques que sur l'amélioration de la situation sociale et économique des bidonvillois.

8 En raison de la multiplicité des régimes fonciers au Maroc et la complexité des procédures de mobilisation du foncier et notamment du régime privé, le foncier domanial privé, moins coûteux et rapidement mobilisable, reste le plus prisé par les pouvoirs publics pour réaliser des opérations d'aménagement. L'épuisement progressif de ces terrains domaniaux dans les grandes villes justifie l'intérêt de plus en plus accordé aux friches urbaines et aux terrains occupés par les bidonvilles.

En effet, de grandes opérations immobilières, prenant la forme de lotissements ou de villes nouvelles, qualifiées d'opérations dites mixtes et intégrées⁹, sont lancées dans les différentes villes du Royaume et plus particulièrement dans les périphéries des grandes villes, pour accueillir des ménages bidonvillois en provenance de la capitale. La majeure partie de ces opérations est localisée aujourd'hui dans des marges lointaines souvent au sein des communes rurales. Cela est justifié par l'épuisement des réserves foncières publiques à l'intérieur des villes et la cherté de ce foncier.

Ainsi, aux coûts de réalisation des logements sociaux et des opérations de résorption dans ces territoires excentrés, s'ajoutent d'autres coûts liés à leur équipement et surtout leur desserte en infrastructures de communication et de transport sans oublier les charges de leur gestion et entretien confiées le plus souvent à des communes rurales aux ressources limitées. L'importance quantitative des bidonvilles à résorber¹⁰ ainsi que les grands investissements de viabilisation qu'implique le choix de sites éloignés, questionnent sérieusement la capacité des pouvoirs publics à réaliser des projets « réellement » intégrés. Cela explique en partie, du moins dans les grandes villes telles que Casablanca et Rabat, la forte réticence exprimée par une bonne partie des bidonvillois, ayant un fort enracinement dans des bidonvilles très bien localisés dans la ville, à se déplacer dans de ces sites excentrés. Le sentiment d'une double injustice est souvent exprimé par les populations celle d'être déplacées, voire expulsées de leurs bidonvilles (leur principal espace de vie, d'ancrage et d'emploi) et plus globalement de la ville centre et celle d'être réinstallées dans des sites très éloignés et faiblement dotés en équipements et possibilités d'emploi. Cette situation explique l'importance, désormais, de la notion de droit à la ville (en lieu et place de celle de droit au logement mobilisé auparavant dans le contexte du bidonville) de plus en plus invoquée par ces populations. L'absence de réelles possibilités d'emploi et des équipements de base dans ces nouveaux sites de réinstallation ainsi que leur faible desserte en termes de réseaux de communication et de transport sont souvent considérées par les populations bidonvilloises comme une forme de rejet et de relégation qui fait perdurer les pratiques de stigmatisation caractéristiques du contexte bidonvillois.

Étudiant les modalités d'occupation et d'installation de ces populations dans les nouveaux sites d'installation, la présente contribution analyse les processus de marginalisation sociale et spatiale à l'œuvre dans ces nouvelles marges urbaines¹¹. Elle s'intéresse, plus particulièrement, à la manière par laquelle les populations « transférées » font face ou résistent à ces dynamiques de relégation. Plutôt que de se focaliser sur les pratiques de mobilisation et de contestation sociale dans

9 Désignant des opérations mixtes dotées d'équipements et services divers et offrant plusieurs fonctions et types d'habitats qui ciblent différents profils sociaux.

10 Il s'agit plus de 1 000 bidonvilles à éradiquer situés dans 85 villes et abritant plus de 400 000 ménages.

11 Par marge urbaine nous renvoyons, ici, à la fois des marges spatiales et marges sociales (Sierra, Tadié, 2008).

ces sites excentrés (mouvements collectifs de protestation, sit-in, squat des lieux publics, etc.), un sujet largement étudié par d'autres travaux, notamment pour le cas marocain (Navez-Bouchanine, 2007 ; Zaki, 2005 ; Legros, 2012 ; Essahel, 2011 ; Belarbi, 2011 ; Iraki, 2005, etc.), notre propos s'intéresse plus précisément aux pratiques quotidiennes qui mettent en avant des stratégies diverses de réadaptation, dans ces nouveaux sites de réinstallation (Navez-Bouchanine, 1992, 2003). Nous nous inscrivons, plus particulièrement, dans le sillage des travaux scientifiques abordant l'étude du droit à la ville dans les pays du Sud¹² à partir de la construction des légitimités et des pratiques quotidiennes faisant référence à l'expression de droit à la ville de fait (Morange et Spire, 2014). Celui-ci a été défini par Morange et Spire comme étant « la manière dont les citoyens contribuent à construire un ordre urbain social et spatial à travers la répétition au quotidien de gestes, la consolidation de liens sociaux, l'adhésion pratique à des règles collectives, les manières d'occuper et de s'approprier l'espace » (Morange et Spire, 2017).

À partir de deux sites périphériques de réinstallation des populations bidonvilloises, situés à une vingtaine de kilomètres de Rabat (grande opération de recasement à Ain Aouda et ville nouvelle de Tamesna), la contribution s'appuie sur un ensemble d'investigations¹³ combinant une série d'observations faites sur les modalités d'occupation et d'appropriation des nouveaux sites d'installation et des entretiens réalisés auprès d'un échantillon exploratoire¹⁴ des populations qui y résident.

Elle avance comme hypothèse principale que ces grandes opérations de résorption, dites intégrées, ne font que poursuivre, voire accentuer, le processus de marginalisation et d'injustice sociale à l'égard de ces populations. Elle montre comment les pratiques de résistance spécifiques au contexte bidonvillois sont réactivées dans ces nouveaux sites à travers un ensemble de pratiques quotidiennes de réadaptation.

12 Il est à souligner l'intérêt de plus en plus affiché à l'étude du droit à la ville dans les villes des Suds. Nous citons plus particulièrement les travaux de dossiers thématiques publiés dans trois revues où la question des résistances et du droit à la ville ont été largement abordés et examinés dans différents contextes socio-politiques, (Marianne Morange et Amandine Spire, revue *Métropoles*, 2017 ; Bénédicte Florin et Gulcin Erdi-Lelandais, 2016, revue *Cultures et Conflits* ; Marianne Morange et Sylvie Fol, revue *Justice spatiale/Spatial Justice*, 2014).

13 Ces enquêtes ont été réalisées dans le cadre d'une étude sur la ville nouvelle de Tamesna que nous avons élaborée pour le compte du ministère de l'Urbanisme entre 2008 et 2010 et aussi dans le cadre d'un ensemble de stages territoriaux à Tamesna et Ain Aouda que nous avons animés en collaboration avec les étudiants du Master d'urbanisme à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme à Rabat en 2012 et 2014.

14 Il s'agit d'entretiens approfondis avec des récits de vie réalisés auprès d'une dizaine de chefs de ménages originaires de bidonvilles de la capitale et portant sur les pratiques et les représentations associées à ces nouveaux sites d'installation.

2 Rabat, la ville sélective : production de nouvelles marges urbaines loin du centre « vitrine »

Pour comprendre le processus d'émergence et de multiplication de ces opérations de résorption situées dans les périphéries de Rabat, il est important de les situer dans leur contexte territorial en les mettant en relation avec la ville centre, lieu de provenance des bidonvillois.

Capitale administrative du Maroc et vitrine du pouvoir politique, Rabat a subi depuis le début du XX^e siècle une dynamique volontaire de ségrégation socio-spatiale impulsée par les autorités du protectorat français dans le cadre d'une ségrégation raciale séparant les nouveaux quartiers centraux européens et les quartiers dits « indigènes »¹⁵. Cette configuration a été maintenue, voire amplifiée après l'indépendance, dans le cadre d'une ségrégation, qualifiée cette fois-ci de sociale, distinguant les quartiers centraux et péri-centraux habités par les catégories sociales aisées (Hassan, Agdal, Soussi qui forment le triangle d'or de la ville) et les périphéries urbaines modestes constituées principalement d'un ensemble de bidonvilles, de quartiers non réglementaires et de lotissements de recasement (Yaacoub Al Mansour, Youssofia, Akkari).

Cette organisation spatiale connaît un tournant majeur au cours des années 1980 suite à une décision royale de mettre en place une ceinture verte au sud de la ville, limitant, ainsi, toute extension de Rabat dans cette zone qui représentait le principal front de son développement urbain. Aux barrières naturelles constituées par l'océan Atlantique à l'est et le fleuve Bouregreg au nord-est, s'est ajoutée cette barrière artificielle contribuant à réduire les possibilités d'extension de la ville, entraînant, par ailleurs, une flambée du marché immobilier et foncier dans la ville. Ce verrouillage horizontal d'extension urbaine se conjugue à un verrouillage vertical lié à la décision politique de limiter le nombre d'étages des immeubles et par conséquent les options de densification urbaine. Cela a considérablement amplifié la flambée des prix immobiliers. Ces dispositifs techniques et réglementaires d'extension de la ville ont contribué largement à diminuer l'accessibilité à la capitale notamment pour les couches sociales défavorisées, de plus en plus contraintes de migrer vers les villes périphériques¹⁶ (Témara, Ain Aouda, Salé¹⁷, etc.), dissimulant, ainsi, une volonté politique de filtrage social justifiée aussi bien par des motifs sécuritaires que par des motifs politiques et économiques liés à la volonté royale d'ériger la capitale en

15 Confinés principalement dans l'ancienne médina.

16 Cela justifie en partie le processus de dépeuplement de Rabat qui, malgré la forte dynamique de développement qu'elle connaît depuis les années 1990, va observer un processus de déclin démographique qui contraste considérablement avec la forte croissance démographique des villes et centres urbains limitrophes de plus en plus prisés par les classes moyennes et inférieures de Rabat.

17 Selon le recensement général de la population de 2004, Salé a dépassé Rabat en termes d'effectifs de population. Elle devient une ville « millionnaire » à partir de 2014, se positionnant parmi les agglomérations les plus peuplées au Maroc. Elle concentre à elle seule plus 20 % du parc d'habitat non réglementaire au Maroc et 40 % de sa population réside dans ce type d'habitat.

vitrine du royaume tournée vers l'international (grands projets d'aménagement urbain, programme Rabat-villes des Lumières¹⁸). Ces mécanismes de filtrage vont maintenir, sous une nouvelle forme, la ségrégation héritée de la période coloniale, en englobant, cette fois, des territoires ruraux et périurbains de la capitale. C'est à la suite de ce processus qu'on peut comprendre la multiplication des quartiers insalubres, particulièrement à Témara¹⁹ et Salé (première concentration de l'habitat non réglementaire au Maroc) mais aussi le lancement de grandes opérations de relogement dans la périphérie de la capitale. Il s'agit de vastes opérations résidentielles situées à une vingtaine de kilomètres de Rabat (sous forme de lotissements, de recasement ou de villes nouvelles) qui concentrent de fortes densités de bidonvillois et de catégories sociales modestes. Le choix de ces localisations périphériques se justifie principalement par les disponibilités foncières publiques, donnant naissance à de nombreuses marges urbaines dispersées et déconnectées de la ville.

3 Faire face à la marginalité urbaine : les nouvelles opérations « intégrées » de résorption des bidonvilles à Rabat

C'est à partir des années 1940 que débutèrent à Rabat les premières opérations de résorption des bidonvilles en forte croissance à l'époque. Elles sont conçues dans le cadre d'une approche hygiéniste²⁰ impulsée par l'architecte Michel Ecochard à travers sa trame sanitaire « 8 × 8 », donnant lieu à de nombreuses cités de recasement dans la périphérie des grandes villes (Rachik, 2002).

Depuis cette date, les opérations de résorption des bidonvilles ne cessent de se multiplier, particulièrement après l'indépendance, prenant la forme de trois modes distincts d'intervention adoptés en fonction de la taille et de la localisation des bidonvilles ainsi que des formes de résistance de leurs occupants (recasement, relogement ou restructuration sur place²¹). Si, autrefois, ces opérations de résorption des bidonvilles étaient de petite taille (quelques hectares) et se localisaient principalement *in situ* ou dans les périphéries proches de la ville

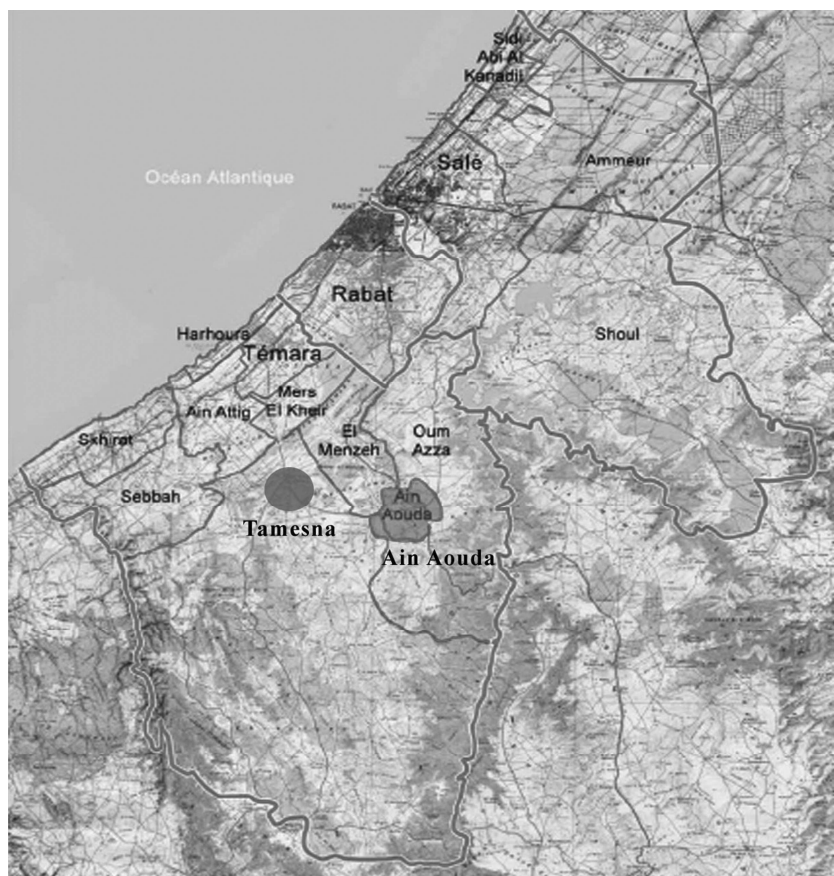
18 Il s'agit d'un ambitieux programme de développement et d'embellissement de Rabat qui vise à promouvoir son image à l'international en tant que métropole culturelle.

19 Séparée de Rabat par la ceinture verte, cette bourgade, abritant de quelques milliers d'habitants dans les années 1980, a connu une forte croissance démographique alimentée d'un exode rural et urbain de ménages en provenance de Rabat à la recherche d'offre de logements plus accessibles. De nombreux bidonvilles s'y sont rapidement multipliés, l'érigeant aujourd'hui parmi les plus grandes concentrations de bidonvilles au Maroc.

20 Remplaçant l'approche culturaliste qui a marqué le début du protectorat français, confinant « les indigènes » dans des sites historiques à préserver et protéger.

21 Le relogement consiste en la construction de logements neufs et leur cession aux bénéficiaires pour un prix inférieur ou égal à leur prix de revient tandis que le recasement consiste à accorder un lot de terrain proposé dans le cadre d'un lotissement totalement équipé ou à équipement progressif à valoriser par le ménage bidonvillois. Enfin la restructuration consiste à opérer une régularisation foncière des zones occupées illégalement et la réalisation des infrastructures de base des équipements publics (*Recueil de termes et concepts en usage au MHUAE. Définitions et applications*, 2009).

en raison de la disponibilité des réserves foncières publiques, elles vont prendre, à partir la fin des années 1990, face à l'amenuisement de ce foncier public, la forme de grandes opérations de recasement (plus d'une centaine d'hectares) sur des sites éloignés, le plus souvent dans des communes rurales ou dans des centres urbains émergents. C'est le cas des deux grandes opérations, choisies, ici, comme cas d'étude, en l'occurrence le centre urbain d'Ain Aouda et la ville nouvelle de Tamesna.



Source : SDAU-Rabat, 2015.

Fig. 1 Carte de localisation d'Ain Aouda et de la ville nouvelle de Tamesna au niveau de l'agglomération Rabat-Salé.

Location map of Ain Aouda and new town of Tamesna in Rabat-Salé agglomeration.

Parmi les différents sites privilégiés pour réaliser ces opérations de résorption des bidonvilles de la capitale, Aïn Aouda reste incontestablement le territoire

de choix des pouvoirs publics, comme le confirme le nombre considérable des opérations de résorption qui y sont réalisées, représentant plus de 70 % de son parc logement.

Situé à une trentaine de kilomètres au sud-est de Rabat, ce centre urbain périphérique, qui ne représentait, dans les années 1980, qu'une simple bourgade rurale abritant quelques milliers d'habitants, s'est rapidement transformé en une véritable banlieue affichant un taux d'accroissement démographique parmi les plus élevés au sein de la capitale. Sa population a été multipliée par 16 entre 1982 et 2014 (environ 50 000), affichant, ainsi, un taux d'accroissement annuel moyen impressionnant de 7 %. Cette forte croissance démographique et urbaine a été surtout alimentée par le transfert massif de populations en provenance de Rabat et de ses banlieues proches²². Sa relative proximité géographique de la capitale et la présence de vastes opportunités foncières l'ont rapidement instituée comme un espace privilégié par les pouvoirs publics pour y lancer des opérations de résorption des bidonvilles de la capitale (Harroud, 2018).

Le centre d'Ain Aouda a connu, ainsi, au fil des années la juxtaposition d'une série de lotissements résidentiels localisés au hasard, sans véritable plan d'ensemble, donnant lieu à un tissu urbain éclaté et dominé par les projets de recasement. À cette forte fragmentation spatiale, s'ajoute une fragmentation sociale exprimée par le contraste remarquable qui oppose, d'un côté, la partie ouest de la ville, avec ses quartiers de villas et de lotissements constitués de logements économiques de moyen standing et, d'un autre côté, les parties est et nord-ouest où ont été concentrées les différentes opérations de relogement et de recasement des bidonvilles. L'importance quantitative des projets d'éradication des bidonvilles réalisés dans ce centre urbain justifie la forte prépondérance des populations bidonvilloises qui y sont transférées, qui représentent plus de la moitié des habitants d'Ain Aouda. Un poids qui est appelé à augmenter probablement dans les années à venir au vu du nombre des projets de résorption programmés. Cette situation est souvent perçue par les instances communales comme une forme d'injustice sociale et spatiale dans la mesure où les problèmes et les maux de la capitale sont exportés dans ces communes périphériques faiblement dotées de ressources techniques et financières. « Comment vous voulez qu'on règle des problèmes sociaux que même le centre (en parlant de la capitale) trouve de grandes difficultés à gérer (décharge, éradication des bidonvilles, logement social, transport informel, etc.). Ils nous demandent de les régler tout en nous privant de ressources techniques et financières. Est-ce vraiment juste, est-ce vraiment possible ? » s'interroge avec étonnement un élu communal au niveau de la ville d'Ain Aouda.

Par ailleurs, le manque criant d'opportunités d'emploi dans ce centre urbain, son faible niveau d'équipement (en termes de services d'éducation, santé, de loisirs, etc.) et sa médiocre desserte par les transports en commun contribuent

22 Le taux moyen annuel de migration nette atteint 7.2 % indiquant la forte attractivité démographique de ce territoire périphérique.

à accentuer le sentiment d'exclusion sociale et de relégation, profondément ressenti par la plupart de ses habitants et particulièrement par les populations bidonvilloises en provenance de Rabat.

Cherchant à modifier ces images négatives et à convaincre les bidonvillois réticents de la capitale à s'installer dans le centre d'Ain Aouda, le bailleur public Al Omrane, fortement impliqué dans les programmes de résorption des bidonvilles au Maroc, a initié, au début des années 2000, une nouvelle génération d'opérations immobilières qualifiées d'intégrées et offrant un cadre de vie meilleur pour ses futurs habitants. Les lotissements d'Annasser, de Sidi Larbi et d'Oulad Zaer en sont des exemples éloquentes par leur taille et la diversité de l'offre qu'ils proposent. Ils occupent 367 ha, soit près de 75 % de la superficie totale urbanisée (500 ha) de la commune. Réalisés par dérogation aux documents d'urbanisme en vigueur, ces projets, proposent, d'après les brochures publicitaires d'Al Omrane, une offre mixte et diversifiée de logements avec un ensemble d'équipements publics ponctués par des espaces verts²³.

Toutefois ces projets souffrent de multiples dysfonctionnements marqués par un faible taux de réalisation des équipements publics²⁴ et des espaces verts ainsi qu'un niveau faible de desserte en transport en commun.

La même situation peut être observée dans la ville nouvelle de Tamensa localisée à 25 kilomètres au sud-est de Rabat, dans la commune rurale de Sidi Yahya Zaer. Réalisé dans le cadre du programme des villes nouvelles initié en 2004 par le département de l'urbanisme et de l'habitat²⁵, ce projet, qui visait à résorber le déficit en logement social et à contribuer à l'éradication des bidonvilles dans la capitale, a été présenté par ses promoteurs comme une opération durable et intégrée offrant un cadre urbain et architectural meilleur en totale rupture avec le paysage banal et monotone des lotissements résidentiels caractéristiques de la majorité des espaces urbains au Maroc²⁶.

S'étendant sur un terrain d'environ 1 000 ha, il propose une offre mixte et diversifiée de logements, d'équipements structurants et une diversité de

23 « Le projet offre un nouvel espace de vie et d'investissement regroupant un ensemble urbain intégré d'unités résidentielles de différentes gammes, favorisant la mixité sociale tout en offrant des commerces, des services et des équipements collectifs et administratifs », révèle-t-on dans une brochure de présentation du projet Sidi Larbi par le Holding Al Omrane.

24 D'après une évaluation réalisée en 2015 par l'AFD pour le compte d'Al Omrane sur l'impact social de l'opération de Sid Larbi à Ain Aouda, 15 % seulement des équipements prévus ont été réalisés, enregistrant un retard considérable par rapport au calendrier prévisionnel.

25 Le programme « Villes nouvelles » ambitionnait initialement de réaliser une quinzaine d'opérations à l'horizon 2020 dans les périphéries des grandes villes du royaume. Une ambition qui a été considérablement revue à la baisse suite aux difficultés techniques et financières rencontrées, limitant les opérations à réaliser à quatre villes nouvelles (Tamesna, Tamensourt, Chrafat et Lkhayayta). Ce programme a été pensé par ses promoteurs, en plus d'être un dispositif de promotion de l'investissement privé, mettant en exergue la logique néolibérale de son émergence, comme un outil pour appuyer la mise en œuvre du programme Villes sans bidonvilles. Cette articulation entre les deux programmes a été souvent critiquée par les professionnels étant donné les écarts qui les auraient séparés en termes de vocation, de mode de gouvernance, de temporalité.

26 D'après le site web du groupe Al Omrane, www.alomrane.gov.ma

services et de zones d'activité pour une population prévisionnelle de 250 000 habitants. Proposant une densité relativement élevée qui avoisine 250 habitants par ha, le projet offre un parc résidentiel dominé par les logements sociaux qui en représentent plus de 60 % et dont la moitié est réservée à la résorption des bidonvilles de l'agglomération Rabat-Salé²⁷. Cette forte concentration de populations bidonvilloises en provenance de la capitale a été virulemment critiquée par les auteurs du Schéma d'orientation fonctionnelle de l'aire métropolitaine Rabat- Casablanca (SOFA) en affirmant que le programme résidentiel proposé dans la ville nouvelle de Tamesna « fait particulièrement problème, puisqu'il prévoit de loger 250 000 personnes en haute densité, dont 10 000 ménages issus des bidonvilles, soit les deux tiers des bidonvillois de toute l'agglomération. Cette concentration des plus pauvres à grande distance de la ville est contradictoire, surtout lorsque l'on constate qu'aucun transport public de masse n'est prévu dans ce secteur » (SOFA, Rapport d'orientations, 2007, p. 43.)

À l'heure actuelle, la situation de la ville nouvelle reste aussi déplorable que les lotissements « intégrés » d'Ain Aouda, puisque peu d'équipements collectifs, de zones d'activités ou de loisirs et d'infrastructures de desserte et de communication y ont été réalisés sans oublier le fait qu'une faible proportion d'habitants s'y est installée²⁸ renforçant l'image de « ville fantôme » relayée par les médias²⁹ et les habitants (Harroud, 2017).

Que ce soient les lotissements de recasement à Ain Aouda ou la ville nouvelle de Tamesna, ces grandes opérations, présentées comme des terres promises par leurs promoteurs³⁰, sont en train de devenir, au regard des propos et des revendications sociales relayées par les médias et les réseaux sociaux, des « calvaires³¹ » pour une bonne partie de leurs résidents ayant nourri au départ un grand espoir pour l'amélioration de leurs conditions sociales et économiques.

27 Il a été prévu que 20 % de la population de la ville nouvelle proviennent de bidonvilles, soit 10 000 ménages. 4 000 logements pour accueillir les bidonvilles de la Commune rurale de Sidi Yahia Zaer, 2 000 pour les ménages en provenance de Rabat et 4 000 pour les ménages en provenance de la préfecture de Skhirate-Temara. (Harroud, 2017)

28 Selon le recensement de la population de 2014, la ville nouvelle de Tamesna abrite seulement 30 000 hab. Un effectif qui reste largement inférieur par rapport aux prévisions de départ. En plus de la difficulté d'attirer de nouveaux ménages de la capitale, la ville connaît le départ d'une partie croissante de ses résidents en raison du retard des réalisations des équipements et des réseaux de transport en commun.

29 À titre d'exemple, l'article intitulé « Tamesna, la ville fantôme ? » in *La Vie économique* du 19 avril 2010, <https://www.lavieeco.com/news/economie/tamesna-ville-fantome-les-chiffres-et-la-realite-constatee-de-visu-16367.html#.Tox2xhckUIY.twitter>.

30 Selon le premier directeur de la ville nouvelle de Tamesna, le projet offrira « une gamme d'habitats variés et hiérarchisés [qui] favorisera la mixité sociale afin d'offrir aux futurs habitants un meilleur cadre de vie,... 120 hectares seront réservés à la création de parcs et d'espaces verts, une manière de combler le vide enregistré au niveau récréatif dans la concentration urbaine de Salé-Rabat-Témara-Skhirat », d'après l'entretien réalisé en 2005 par le quotidien *l'économiste*, édition n° 2075 du 29 juillet 2005.

31 « Tamesna, un idéal devenu calvaire », tel est le titre qui a été choisi par le journal *Tel Quel* à la suite d'une enquête réalisée dans la ville nouvelle de Tamesna (journal *Tel Quel* du 21 avril 2015, https://telquel.ma/2015/04/21/tamesna-ville-nouvelle-cumularde-les-maux_1443365?utm_source=tq&utm_medium=normal_post).

Si le droit à un logement reconnu officiellement a été finalement obtenu par ces populations bidonvilloises après de longues années de résistance et de mobilisations, ce n'est pas le cas pour d'autres droits qui font défaut dans ces « terres promises ». Droit à l'emploi, à la santé, à la mobilité, droit d'accès aux équipements et aux aménités urbaines, autant de droits manquants qui, aux yeux de la majorité des bidonvillois, minimisent ou réduisent considérablement la portée et la valeur du droit au logement qui leur a été accordé. Pourtant l'ensemble ou la majorité de ces droits était paradoxalement et relativement satisfaits, dans le contexte bidonvillois. Cela explique la frustration exprimée par ces populations dont certaines regrettent d'avoir abandonné le bidonville et les atouts qu'il offrait en termes d'accès aux ressources de la ville centre. « Si j'aurais une idée au départ de la situation dans laquelle je vais me retrouver dans ces quartiers de relogement, je n'aurais jamais accepté de quitter le bidonville. C'est maintenant que je réalise la chance d'y habiter malgré tous les défauts qui lui sont assignés » exprime avec regret Moussa, un maçon et père de deux enfants à Tamesna.

Ainsi, aux classiques mobilisations de protestation des bidonvillois (sit-in, occupation des lieux publics, etc.) pour obtenir des logements légaux, se substituent à présent des revendications pour avoir le droit à la ville et à une vie digne dans ces sites périphériques.

4 Du droit au logement au droit à la ville : des formes accentuées de marginalisation nourrissant des sentiments d'injustice et de relégation

« Est-ce un bon choix de quitter son bidonville et de venir s'installer dans ce territoire désertique où seul le béton domine ? » s'interroge, avec regret, Fattah, un cordonnier de 55 ans, résidant auparavant dans un grand bidonville dans la périphérie de Témara et relogé depuis quelques années dans la ville nouvelle de Tamensa.

Les incertitudes, exprimées par Fattah et d'autres personnes interrogées à ce sujet, se justifient par le constat d'une situation sociale et économique de plus en plus fragilisée liée aux nouvelles et nombreuses charges et dépenses quotidiennes³². Cela est d'autant plus inquiétant qu'une bonne partie d'entre elles ont été contraintes de mobiliser la totalité de leur épargne pour l'acquisition

32 C'est ce qui a été démontré en 2008 par l'étude d'impact social des projets de résorption des bidonvilles, lancée par Al Ormane et financée par l'AFD, portant sur différents sites de résorption incluant notamment le site d'Ain Aouda (le groupe Al Omrane, 2008).

du nouveau logement³³ sans oublier le fait que certains d'entre elles continuent à exercer de petits métiers – journaliers, saisonniers, etc. – aux revenus très limités³⁴.



Source : cliché personnel, 2017

Fig. 2 Rues non encore goudronnées d'un grand lotissement de recasement à Ain Aouda.
Streets remaining unsurfaced in a rehousing scheme at Aouda.

Au-delà des grands investissements mobilisés pour construire ou acquérir le nouveau logement et le meubler, s'ajoutent d'autres coûts qui étaient souvent gratuits ou assurés collectivement dans le contexte du bidonville, tels que les frais liés aux services de base (factures liées au raccordement aux réseaux d'électricité, de l'eau potable et d'assainissement)³⁵. Mais ce sont surtout les coûts considérés comme « exorbitants » liés au transport utilisé pour se rendre dans les lieux de travail à Rabat et les villes limitrophes qui alourdissent leurs dépenses. Ces frais qui étaient limités, voire absents, dans le bidonville au regard de sa centralité géographique, représentent une charge considérable pour une bonne partie de ces populations. D'après certaines personnes interrogées, ces frais représentent en moyenne plus de 25 % de leurs revenus.

La situation des femmes, particulièrement des veuves ou des célibataires, est plus problématique encore en raison des difficultés qu'elles rencontrent bien souvent pour se déplacer quotidiennement en ville et continuer d'exercer leurs

33 Pour bénéficier d'un lot de terrain dans les nouveaux sites d'installation, le ménage bidonvillois devrait verser un montant qui varie entre 35 000 dh et 60 000 dh en fonction des sites de réinstallation.

34 Avec un salaire moyen qui ne dépasse pas 2 000 dh par mois, Fattah arrive difficilement à assurer ses différentes dépenses quotidiennes. Il est obligé de recourir régulièrement à l'emprunt auprès des membres de sa famille, ce qui le met dans une situation de surendettement.

35 Certains ménages, pour subvenir à l'ensemble de ces frais, ont été contraints de contracter des microcrédits qui vont contribuer considérablement à leur surendettement.

petits métiers. « Avant lorsqu'on était au Karyan, c'était pour nous plus facile de se déplacer en ville, d'aller là où l'on veut et de regagner le travail, aujourd'hui ça devient très compliqué en l'absence de transport en commun mais surtout à cause des problèmes de sécurité et d'agression, car il est difficile de venir seule le soir dans le quartier » affirme Fatna, une veuve de 46 ans qui travaille en tant que femme de ménage dans un quartier aisé à Rabat.

Ce propos est confirmé par Aïcha, couturière âgée de 40 ans, divorcée et mère de trois enfants : « Autrefois au bidonville, je ne me souciais que des frais liés aux soins médicaux ou l'achat de médicaments en cas de maladie pour mes enfants. Le reste des charges était presque gratuit. Aujourd'hui mes soucis se sont considérablement multipliés entre remboursement des crédits et paiement des factures d'électricité, des frais de transport, des réparations, etc. Pour y parvenir j'étais obligée de faire des économies sur mes achats alimentaires et vestimentaires et de multiplier de petits boulots le long de la semaine. Je ne sais pas comment j'arrive à m'en sortir dans ce calvaire quotidien ».

À la situation de liberté et d'émancipation vécue dans le contexte bidonvillois, se substitue un sentiment d'enfermement et de réclusion dans ces nouveaux quartiers, traduisant une situation de déclin vécue par une bonne partie des femmes surtout les jeunes.

Aux coûts importants qu'impliquent ces déplacements quotidiens, s'ajoutent l'insuffisance et la qualité souvent médiocre des services de transport en commun. Ce qui explique les sentiments d'enclavement, de captivité et d'isolement ressentis par la plupart des ménages bidonvillois. De tels sentiments sont renforcés par le retard considérable observé pour l'achèvement de ces opérations qui donnent l'impression d'être en chantier permanent, le faible niveau de réalisation des équipements et des infrastructures, l'achèvement ou l'abandon de la mission d'accompagnement social³⁶, autant d'éléments qui vont nourrir des impressions de mépris (*hogra* en arabe dialectale), d'injustice et d'abandon par les pouvoirs publics.

En témoigne la récurrence des expressions que ces populations mobilisent souvent pour qualifier leur situation. *Lahouna* (ils nous ont rejetés), *nssaouna* (ils nous ont oubliés), *khadaouna* (ils nous ont trahis), autant de formules mobilisées pour signifier la situation d'abandon et de relégation. À ces expressions d'indignation s'ajoutent les qualificatifs utilisés pour décrire ces marges urbaines qualifiées « d'exil » (*manfa* en arabe dialectal) et de village (*douar* rural³⁷) pour le cas d'Ain Aouda ou de *tazefta*³⁸ (espace « rien du tout ») et *tamelma* (calvaire) pour désigner Tamesna. Cette toponymie « populaire » de plus en plus appropriée

36 Que ce pour les lotissements de recasement à Ain Aouda ou les opérations de relogement à Tamesna, des missions d'accompagnement social ont été confiées par le maître d'ouvrage (Al Omrane) aux bureaux d'études privés ; ces missions ont été aussitôt abandonnées en raison des réticences et de la méfiance exprimées par la plupart des ménages bidonvillois.

37 Pour signifier que rien n'a changé par rapport à la situation de bidonville qualifié souvent de douar dans le milieu urbain.

38 Il s'agit souvent d'appellations « déformées » du nom officiel de Tamesna.



Source : d'après le journal Akhbarona Maghribia, <https://www.akhbarona.com/mobile/mobile/social/85653.html>, du 11 août 2014.

Sur les banderoles qui figurent dans l'illustration, on trouve surtout la récurrence de l'expression arabe walou, qui signifie « rien du tout » pour contester l'absence des conditions d'une vie digne dans ces marges urbaines.

Fig. 3 Mobilisation de contestation de la population de Tamesna sur la situation alarmante de la ville nouvelle en matière d'équipements et de transports.

Protest movement of people of Tamesna against the new town's alarming absence of infrastructure and transport services.

par les différents habitants de ces opérations et parfois même par les médias, constitue, pour ces populations, une autre forme de résistance par laquelle elles cherchent à rendre plus visible la réalité de ces opérations immobilières et à revendiquer un droit à la ville au même titre que ceux qui habitent dans la ville centre.

5 Réactions sociales à la marginalité : des pratiques de résistance quotidienne pour réaffirmer un droit à la ville incertain

Face à ces formes accentuées de marginalisation et de précarisation, les réactions des populations réinstallées prennent, au fil du temps, des formes et des expressions diversifiées. Au-delà des mouvements de protestation et de contestation (cf. l'illustration ci-dessous sur la mobilisation des habitants à Tamesna) qui se

déclenchent occasionnellement au gré de certains incidents survenus aussi bien à Tamesna qu'à Ain Aouda (lors d'une agression, d'une grève des transports en commun, de la mauvaise gestion des services urbains, etc.) auxquels s'ajoute le départ de certains ménages ayant été contraints de revendre leur lot ou leur logement pour retourner s'installer dans les bidonvilles de la capitale, s'observent des formes de résistance de réadaptation qui se matérialisent dans les pratiques quotidiennes de la majorité de ces populations.

Ces pratiques de résistance sont rarement affichées comme telles par les habitants, elles sont souvent présentées comme une forme de réadaptation face à des dynamiques de marginalisation. C'est ce que révèle le propos suivant d'Aziz un jeune chauffeur de taxi et père de trois enfants qui assure la présidence d'une association culturelle à Ain Aouda. « Ils croient [en parlant des pouvoirs publics] qu'à travers leurs attitudes d'indifférence et d'abandon à l'encontre de nos quartiers qu'ils parviennent à nous faire retourner vers le bidonville et perpétuer le statut d'Oulad Karyan (gens de bidonvilles) que nous avons abandonné longtemps. Ils se trompent, on va résister malgré tout et jusqu'au bout. On va leur montrer qu'on est autonome et capable de gérer nos problèmes sans leur soutien. » Créée en 2010, son association qui regroupe des jeunes résidant dans les quartiers de recasement à Ain Aouda, entreprend une série d'actions de bénévolat et de solidarité pour améliorer l'environnement urbain des quartiers de recasement et changer les images stigmatisantes qui leur sont souvent adressées. Réaménagement des espaces verts, entretien des rues et des espaces publics, organisation de cours de soutien pour les enfants scolarisés et de cours d'alphabétisme pour les adultes, campagnes de soutien financier à l'égard des ménages les plus démunis (en cas de décès ou de maladie), autant d'actions de solidarité, réalisées de manière spontanée et sans aucun appui des autorités locales ; qui rappellent ces pratiques de collaboration collective caractéristiques autrefois des douars en milieu rural et des bidonvilles et quartiers populaires en milieu urbain.

D'autres pratiques de solidarité relèvent de cette même dynamique mais s'établissent, cette fois-ci de façon plus négociée, entre voisins. Il s'agit de la construction et la réalisation des travaux de finition ou de surélévation des maisons, l'échange et le partage d'outils et d'instruments domestiques, la réfection des réseaux d'assainissement ou enfin la construction d'équipements de proximité (mosquée, four, marché, etc.). Aussi et pour faire face à la problématique du transport en commun, certains ménages non motorisés ont recours au covoiturage en partageant les frais d'essence d'un voisin motorisé. Ces pratiques sont plus visibles pour le cas de Tamesna où des personnes motorisées se donnent au covoiturage pour réduire leurs frais de déplacement. « C'est grâce à notre voisin motorisé que nous avons pu réduire les charges considérables de transport quotidien. Sur la base d'une cotisation mensuelle, il nous transporte chaque jour à nos lieux de travail à Rabat et nous ramène le soir selon des horaires fixés préalablement. Grâce à son soutien, vous ne pouvez pas imaginer combien on est soulagé, d'ailleurs il arrive parfois qu'on fasse appel à lui pour faire

l'approvisionnement dans les grandes surfaces de Rabat » fait savoir Amine, jeune salarié dans une petite entreprise à Rabat. Ce covoiturage se transforme parfois en moyen de transport informel pratiqué par certains habitants de la ville nouvelle ayant constaté les dysfonctionnements de l'offre en transport en commun. Aux heures de pointe, notamment le matin, un nombre considérable de voitures individuelles font concurrence de manière illégale³⁹ aux grands taxis pour attirer les gens désirant se déplacer vers la capitale.

Enfin, parmi les pratiques de solidarité collective, la tontine reste incontestablement l'un des outils les plus efficaces pour contourner l'irrégularité et l'insuffisance des revenus de la plupart de ces populations défavorisées et renforcer la cohésion sociale dans ces quartiers précaires. Utilisée auparavant dans le contexte bidonvillois pour répondre aux dépenses exceptionnelles de certains ménages (mariage, naissance de bébé, achat de vêtements et fournitures scolaires pour les enfants, etc.), elle est privilégiée principalement par les voisins d'un quartier et particulièrement par les femmes. Elle permet surtout de faire face aux dépenses quotidiennes (frais liés au transport, paiement des factures d'électricité, d'eau, etc.) ou de faire sortir certains de la spirale de surendettement. Parfois pour des questions de solidarité, un ordre de priorité privilégiant les ménages les plus défavorisés ou nécessiteux, est préféré au tirage au sort.

Mais, au-delà de ces pratiques de solidarité et de résistance collective, il existe d'autres formes de résistance individuelle qui sont adoptées séparément par différents ménages dans ces marges urbaines.

À Ain Aouda, une bonne partie des ménages démunis, compte tenu de l'irrégularité de leurs revenus, ont opté pour un mode de construction progressif qui s'effectuera au fur et à mesure que l'on dispose de nouvelles ressources financières. Privilégiant ce qu'ils estiment essentiel, ils donnent la priorité à l'aménagement d'une sorte d'abri, dont ils laissent l'extension, l'élévation d'un étage et la finition à plus tard. Nombreux sont ceux qui utilisent des matériaux de fortune ou de récupération pour le revêtement et la décoration de leurs constructions, qui rappellent, d'ailleurs les baraques de leurs anciens bidonvilles. Utilisés initialement pour une durée provisoire en attendant d'avoir les moyens pour achever la construction, ces matériaux finissent par être utilisés durablement vu les charges considérables qui pèsent sur ces ménages. Bien qu'elles soient interdites par la réglementation en vigueur, ces pratiques d'utilisation des matériaux de fortune restent tolérées (au même titre que le transport informel) par les autorités locales pour compenser leur faible niveau d'intervention et d'équipement dans ces lieux de recasement. « Vous savez, ici les gens sont très pauvres et souvent ils ont dépensé pratiquement toute leur épargne pour acquérir le lot de terrain. C'est normal qu'ils n'ont pas les moyens de finir leurs constructions. On est obligé de fermer les yeux sur certaines infractions du moment que ça ne représente pas

39 En raison de la défaillance des réseaux de transport en commun dans ces marges urbaines, les autorités locales ferment les yeux sur ce type de transport informel pour apaiser les tensions et les revendications sociales des populations qui y résident.

un réel risque humain et sanitaire », affirme un jeune agent d'autorité chargé de contrôler les constructions à Ain Aouda.

Sur un autre plan, pour réduire leurs dépenses alimentaires, certains ménages ont aménagé des potagers devant leurs maisons et s'adonnent à l'élevage en plein air de quelques moutons et poules. Avec les terrains des espaces verts et des équipements non encore valorisés et aménagés, le quartier de recasement prend-il un aspect « villageois » assez marqué. Cela justifie en partie l'appellation de « douar » pour désigner le quartier et son ambiance rurale.

Dans le même sens, on peut observer à Ain Aouda comment certains ménages ont dû réaliser par eux-mêmes la construction de fours traditionnels en plein air. Malgré son importance cruciale pour ces ménages en tant qu'équipement de proximité et lieu de sociabilité quotidienne, aucun four collectif n'a été prévu par l'aménageur. On assiste à une floraison de fours individuels établis sur des terrains vagues ou en attente de construction. Ces espaces jouent en outre un grand rôle dans les sociabilités habitantes, principalement pour les femmes. Malika, une maman de trois enfants dont le mari est marchand ambulant, constate sur un ton violent : « Je ne sais pas pourquoi il n'y a pas dans ce quartier de grands fours comme ceux qu'on avait dans le bidonville. C'est important d'avoir ce genre d'équipement pour la préparation des pains. Les gens ici sont très attachés au pain traditionnel. Heureusement, il y a ce grand terrain vide que nous avons accaparé pour réaliser nos petits fours. C'est aussi notre espace de rencontre, pour nous, les femmes du quartier, car malheureusement on n'a pas d'autres lieux où nous pouvons nous rencontrer dans ce « karyan » où nous avons été enfermées. »



Source : cliché personnel, 2016

Fig. 4 Des fours réalisés par les habitants de lotissements de recasement, servant de lieux de sociabilité féminine.

Ovens made by residents of new rehousing estates, used by women as socializing areas.

À Tamesna, ville nouvelle encore parsemée de champs et de terres agricoles non valorisés et utilisés souvent comme espaces d'élevage par les fermiers issus des douars environnants, vit au rythme des horaires des navetteurs en direction de Rabat et ses zones limitrophes. Dans cette ambiance qui confirme la vocation de cité-dortoir de cette ville où peu de zones d'activités ont été réalisées, il est intéressant de constater la forte animation sociale qui caractérise ses quartiers de relogement et de cités de logements sociaux. Dans le quartier Annajah ou Nour, abritant une population bidonvilloise en provenance de différentes communes de l'agglomération Rabat-Sale-Témara, un marché informel a été créé par les habitants du quartier pour contourner l'absence dans la ville nouvelle de véritables marchés traditionnels qui répondraient à leurs besoins et à leurs ressources financières limitées. Malgré les multiples actions d'interdiction et les réclamations faites par les promoteurs de Tamesna⁴⁰ pour empêcher ce type d'activités jugées anarchiques et nuisibles à l'image souhaitée pour la ville nouvelle, un groupe d'habitants, composé essentiellement de femmes et de jeunes⁴¹ (en quête de nouveaux revenus), ont squatté les trottoirs et les lieux stratégiques dans les rues du quartier avec leurs étalages au sol. Ils proposent une diversité de produits (légumes, biens de consommation alimentaire, objet de récupération, etc.) accessibles (aussi bien en termes de proximité spatiale mais aussi financiers) pour différents ménages démunis de la ville nouvelle. Rapidement, ce marché informel est devenu un espace ressource⁴² et un lieu d'approvisionnement pour les différents profils sociaux qui résident à Tamesna. Il est présenté, par certains habitants, comme la véritable centralité économique de la ville nouvelle dont le centre-ville projeté n'est pas encore réalisé par les promoteurs pour des raisons financières et managériales. C'est ce qui a été avancé par Khadija une femme au foyer et originaire d'un bidonville de Rabat.

« Ce marché est une vraie bénédiction pour les habitants défavorisés du quartier Annour qui étaient obligés de s'approvisionner dans le souk hebdomadaire de la commune rurale. Aujourd'hui on a un espace pour approvisionner, flâner et rencontrer les amies. Ça me rappelle le bon vieux temps du marché populaire qui se trouve à proximité du bidonville Al Karaa à Rabat. »

En définitive, ces différentes actions, individuelles ou collectives, organisées ou spontanées, se présentent, aux yeux de ces populations, comme des actions légitimes pour rétablir une injustice sociale ressentie dans ces marges urbaines et faire valoir un droit à la ville qui y fait défaut. Elles montrent, par ailleurs, une forte capacité de réadaptation de la part de ces habitants à modifier un contexte

40 Après multiples tentatives des autorités locales d'interdire ce type de commerce, elles ont fini par maintenir ces commerces informels (en respectant un minimum d'ordre) qui offrent une alternative au manque de lieux marchands autorisés.

41 Dont une partie travaillait en tant que marchands ambulants dans leurs anciens bidonvilles

42 Bien qu'il soit critiqué par certains ménages notamment les motorisés qui mettent en avant les nuisances qu'il entraîne sur le plan paysager et hygiénique.



Source : d'après le journal Bilakoyoud, <http://www.bilakoyoud.com/index.php/regionales/6223-2018-08-15-00-30-00>, du 15 août 2018

Fig. 5 Le marché informel créé le long des voies principales de la cité de relogement à Tamesna.

Informal market set up along the main roads of the rehousing estates at Tamesna.

contraignant et le rendre viable et compatible en fonction de leurs besoins et ressources limitées.

6 En guise de conclusion : de la « ville sans bidonville » aux marges urbaines sans ville

Les résultats présentés à la suite des études d'impact du programme VSB, en plus de montrer ses performances mitigées pour l'éradication totale des bidonvilles par rapport au calendrier prévisionnel⁴³, révèlent l'absence de véritables stratégies de suivi et d'accompagnement de ces populations dans leurs nouveaux sites de transfert. Au contraire, les conditions déplorable observées dans ces sites en termes d'accès aux différentes aménités urbaines montrent l'aggravation des conditions de vie d'une frange importante de ces populations en comparaison de leur situation en bidonville. Cela justifie les pratiques de « glissement⁴⁴ »

43 Si de nouvelles annonces officielles de la déclaration de certaines communes comme « villes sans bidonvilles », sont présentées de façon régulière par les pouvoirs publics comme les preuves du succès de leurs stratégies, il n'est pas le cas pour les grandes villes (Casablanca, Rabat, Marrakech, etc.) qui concentrent la majorité des ménages bidonvillois et dans lesquelles de fortes hostilités et réticences sont exprimées par ces derniers pour se déplacer dans les nouveaux sites de transfert.

44 Un terme technique qui est souvent utilisé par les pouvoirs publics pour signifier les pratiques de revente des lots et des logements subventionnés par leurs bénéficiaires au profit d'autres profils de populations non ciblées par le programme.

révélées par les études d'évaluation et le retour d'une partie de ces populations vers d'autres bidonvilles ou dans les quartiers non réglementaires (construits en dur)⁴⁵ qui deviennent de plus en plus la nouvelle destination de ces ménages (Navez-Bouchanine, 2003). Compte tenu des situations de marginalité ou plus exactement d'hypermarginalité, observées dans la plupart de ces sites, on pourrait avancer que les bidonvilles éradiqués dans les villes centres sont supplantés progressivement par d'autres formes déguisées⁴⁶ d'espaces bidonvillois aussi bien dans les quartiers non réglementaires de plus en plus prisés au regard de leur emplacement stratégique que dans les nouvelles marges urbaines⁴⁷ constituées de nouvelles cités de recasement et de relogement. C'est dans cette même perspective que s'inscrit l'idée défendue par Rachid Boumediene « bétonvilles contre bidonvilles », dans son analyse de l'évolution des bidonvilles en Algérie et portant sur la permanence et la persistance du bidonville malgré le changement des formes urbaines (Boumediene, 2016).

Si ces nouvelles cités de recasement permettent d'assurer un droit au logement tant recherché par ces populations bidonvilloises, d'autres droits tout aussi importants (droit à la mobilité, aux loisirs, au travail, à la ville plus généralement) y font défaut et dont une bonne partie était paradoxalement assurée dans le contexte bidonvillois.

Mais au-delà du droit à la ville qui reste problématique dans ces nouveaux sites, c'est surtout le droit à la ville-centre, à la ville-capitale de plus en plus exprimé par ces populations expulsées et enfermées dans des sites excentrés et faiblement desservis par les moyens de transport. Le processus ségrégatif ayant toujours caractérisé la capitale depuis la période coloniale atteint aujourd'hui une nouvelle ampleur à travers les fortes inégalités sociales et spatiales qui s'établissent désormais entre la ville-centre et les nouvelles marges urbaines au point qu'il est légitime de se poser la question de la finalité réelle du programme « Villes sans bidonvilles » : son objectif est-il vraiment l'éradication totale des bidonvilles ou plutôt leur éloignement et leur « invisibilisation » au niveau de la ville centre ? (Zaki, 2007 ; Bartoli, 2011)

A l'injustice sociale qui marquait le contexte bidonvillois s'ajoute aujourd'hui, dans ces nouveaux sites de réinstallation, une forme accentuée d'injustice spatiale

45 Au Maroc, il n'existe pas malheureusement, à ce jour, des statistiques détaillées et actualisées sur l'itinéraire des ménages bidonvillois installés dans les sites de recasement et leurs lieux de destination.

46 À part le statut légal du propriétaire d'un logement dont bénéficient les ménages bidonvilles, les caractéristiques sociales et spatiales des cités de recasement ne sont pas différentes des bidonvilles en termes de composition sociale, d'accès aux équipements de base, à la sécurité, etc. ;

47 Il est frappant de constater comment ces marges urbaines, face à ces dynamiques d'hypermarginalité, deviennent parfois des espaces d'anomie sociale, de criminalité, d'activités informelles mais aussi le refuge de réseaux islamistes. Cela constitue une contradiction par rapport aux motifs principaux mobilisés par les pouvoirs publics d'éradication des bidonvilles, celui de combattre la montée de l'islamisme radical dans ces espaces précaires.

liée aux dynamiques de relégation qui amplifient les phénomènes de stigmatisation de ces populations bidonvilloises.

Institut national d'aménagement et d'urbanisme
Avenue Allal El Fassi BP 6215
Rabat-Instituts
Rabat, Maroc
harroud.t@gmail.com

Bibliographie

- Abdelmoumni, F. (2013), « Le Maroc et le Printemps arabe, *Pouvoirs*, 2013/2 (n° 145), p. 123-140.
- Aguilera, T. et Bouillon, F. (2013), « Le squat, un droit à la ville en actes », *Mouvements*, 2013/2, 74, p. 132-142.
- Arrif, A. (1991), *Le passage précaire Du bidonville au lotissement*, anthropologie appliquée d'une mutation résidentielle, thèse de doctorat, Université de Provence, Aix-Marseille I,
- Bartoli, S. (2011), « éliminer les bidonvilles = éliminer la pauvreté », ou les charmes pervers d'une fausse évidence », *l'Économie politique*, 2011/1 n° 49, p. 44-60
- Belarbi, W. (2011), *Mobilisations des habitants et régulations territoriales dans la périphérie Sud de Casablanca*, Thèse de géographie urbaine, faculté des lettres et des sciences humaines, université Med V, Rabat.
- Berry-Chikhaoui, I. (2007), « Les citoyens face aux enjeux d'internationalisation de la ville : Casablanca et Marseille : où est le Nord, où est le Sud ? » *Autrepart*, 41 (1), p. 149-163.
- Sidi Boumediene, R. (2016), *Bétonvilles contre bidonvilles. Cent ans de bidonvilles à Alger*, Alger, APIC éditions.
- Conseil de développement et de Solidarité sociale, (2012), *Ville nouvelle, vies nouvelles*, Mémoire, publications du CDS, http://cdsmaroc.com/sites/default/files/conferences/MEMORANDUM_0.pdf.
- Costes, L. (2014) « Néolibéralisation et évolution du « Droit à la ville » », justice spatiale | spatial justice, n° 6 juin 2014, consultable sur le site <http://www.jssj.org>.
- De Miras, C. (2007). « Initiative nationale pour le développement humain au Maroc et économie solidaire au Maroc », *Revue Tiers Monde*, 2007/2 (n° 190), p. 357-377.
- Ecochard, M. (1955), *Casablanca, roman d'une ville*, Paris, Éditions de Paris, 143 p.
- Essahel, H., (2011), *Politiques de réhabilitation des quartiers non réglementaires au Maroc et mobilisation(s) des habitants : études de cas dans l'agglomération de Rabat* (Rabat, Témara, Skhirat), thèse de doctorat de géographie urbaine, l'Université François Rabelais, Tours.
- Florin, B. et Erdi-Lelandais, G. (2016), « Pratiques sociales et spatiales de résistances discrètes dans la ville », *Cultures & Conflits* [En ligne], 101 | printemps 2016, mis en ligne le 19 mai 2016, <http://journals.openedition.org/conflits/19131>.
- Frey, J-P. (2011), « Le bidonville : l'urbanisation des taudis ou la revanche du vernaculaire sur l'architectural », colloque international de Maceio, Habitat social et exclusion sociale, 27-29 avril, Maceio, Brésil.
- Gastaut, Y. (2004), « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 69. p. 233-250
- Harroud, T. (2018), « du bidonville à la béton-ville : dynamiques de marginalité dans une opération « intégrée » de recasement en périphérie de Rabat », *Revue Madinati*, juillet 2018,

- <https://madinati-dz.com/2018/07/du-bidonville-a-la-beton-ville-dynamiques-de-marginalite-dans-une-operation-integree-de-recasement-en-peripherie-de-rabat/>.
- Harroud, T. (2016), « les pratiques de « résistance » dans les *malls* de Rabat-Salé : accessibilité et usage social d'un espace sélectif », *Cultures et Conflits*, 2016/1, p. 57-79.
- Harroud, T. (2017), « Handicaps et contradictions du *Programme de villes nouvelles* au Maroc », *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 29 | 2017, mis en ligne le 2 mars 2017, <http://journals.openedition.org/emam/1333> ; DOI : 10.4 000/emam.1333.
- Holding d'aménagement Al Omrane, (2010), *Étude d'évaluation et d'impact du programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles (PARHIB)*, Premier rapport d'impact, Rabat.
- Iraki, A. et Le Tellier, J. (dir.), (2009), *L'Habitat social au Maghreb et au Sénégal, gouvernance urbaine et participation en questions*, Paris, le Harmattan.
- Iraki, A. (2005), « Quartiers non réglementaires : intermédiation, élite de proximité et restructuration urbaine », in *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, INAU-IRD, p. 97-144.
- Iraki, A. (2006), « L'organisation des solidarités dans des territoires en construction : quartiers restructurés au Maroc », *Espaces et sociétés*, n° 127, p. 63-77.
- Legros, O. (2012), « Chapitre II. Les interventions publiques et leurs effets sur le gouvernement des bidonvilles et des quartiers non réglementaires », *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 19 | 2010, mis en ligne le 10 février 2012, <http://journals.openedition.org/emam/115> ; DOI : 10.4 000/emam.115
- Margier, A., et Melgaço, L. (2016), « Introduction au dossier « *Whose right to the city ?/Le droit à la ville, pour qui ?* » », *Environnement Urbain/Urban Environment* [Online], vol. 10 | 2016, <http://journals.openedition.org/eue/1483>.
- Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, (2009), *Recueil de termes et concepts en usage au MHUAE. Définitions et applications*, Rabat.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, (2007), *Schéma d'Orientation Fonctionnelle de l'Aire Métropolitaine Rabat-Casablanca*, rapport définitif de deuxième phase. Orientations, avril 2007.
- Morange, M. (2011), « Droit à la ville, néolibéralisation et état développemental au Cap », *Justice spatiale, justice sociale*, Vol. 4, 1-25, <https://www.jssj.org/article/droit-a-la-ville-neoliberalisation-et-etat-developpemental-au-cap-2/>.
- Morange, M., et Spire, A. (2014), « Le droit à la ville est-il soluble au Sud ? » *Métropolitiques*, 5, <http://www.metropolitiques.eu/Le-droit-a-la-ville-est-il-soluble.html>.
- Morange, M., Fol, S. (2014), « Ville, néolibéralisation et justice », *Justice Spatiale | Spatial Justice*, introduction au dossier thématique du numéro 6, <https://www.jssj.org/article/neoliberalisation-ville-et-justice-spatiale>.
- Morange, M., Planel, S., Spire, A. (2017), « Mise en ordre, mise aux normes : relire le droit à la ville depuis le Sud ? » *Métropoles* [En ligne], 21 | 2017, mis en ligne le 8 novembre 2017, <http://journals.openedition.org/metropoles/5574>.
- Navez-Bouchanine, F. (2007), « Évolution de la politique urbaine et résorption des bidonvilles au Maroc : Succès et avatars de la « maîtrise d'ouvrage sociale », *Revue internationale des sciences sociales*, 2007/3-4 (n°193-194), p. 403-426.
- Navez-Bouchanine F., Berry-Chikhaoui I. (2005), « L'entre-deux des politiques urbaines et des dynamiques sociales dans les villes marocaines. Injonctions et résistances à l'éviction dans le contexte du renouvellement ou de l'aménagement urbains », in *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, INAU-IRD, p. 43-96.
- Navez-Bouchanine, F. (1992-1993), « Les bidonvilles entre la logique développementale et les stratégies de survie », *Annales marocaines d'économie*, hiver, n° 3, p. 43-48.
- Navez-Bouchanine, F. (2003), « Les chemins tortueux de l'expérience démocratique marocaine à travers les bidonvilles », *Espaces et sociétés*, n° 112, p. 59-81.

- Navez-Bouchanine, F. (dir.) (2006), *La Fragmentation en question : des villes entre fragmentation sociale et fragmentation sociale ?*, L'Harmattan, coll. « Villes et Entreprises », 411 p.
- Pilo, F. (2017), « Les petits commerçants informels des favelas face à la régularisation électrique : entre tactiques, ajustements et inadaptations », *Métropoles* [En ligne], 21 | 2017, mis en ligne le 8 novembre 2017, <http://journals.openedition.org/metropoles/5533>.
- Parnell, S., et Pieterse, E. (2010), « The « Right to the City » : Institutional Imperatives of a Developmental State », *International Journal of Urban and Regional Research*, 34 (1), p. 146-162.
- Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, (2011), *L'évaluation du programme national des villes sans bidonvilles, propositions pour en accroître les performances*, ONU-Habitat, juillet 2001, http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/11592_4_594598.pdf.
- Rachik, A. (2002), *Casablanca, l'urbanisme de l'urgence*, Casablanca, imprimerie Najah Al Jadida, 216 p.
- Scott, J.-C. (2009), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Paris, Éditions Amsterdam, 270 p.
- Sierra, A., Tadié J., (coordination), (2008), « La Ville face à ses marges », *Autrepart*, n° 45, p. 3-14.
- Spire, A., Bridonneau, M., Philifert, P. (2019), « Droit à la ville et remplacement dans les contextes autoritaires d'Addis-Abeba (Éthiopie) et de Lomé (Togo) », *Métropoles* [En ligne], 21 | 2017, mis en ligne le 8 novembre 2017, <http://journals.openedition.org/metropoles/5508>.
- Vermeren, P. (2008), *Le Maroc de Mohammed VI, la transition inachevée*, Paris, la Découverte, 320 p.
- Zaki, L. (2005), *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, 555 p.
- Zaki, L. (2007), « L'action publique au bidonville : l'État entre gestion par le manque, « éradication » des kariens et accompagnement social des habitants », *L'Année du Maghreb*, p. 303-320.